



BÂTIMENT SECOND OEUVRE

TITRE PROFESSIONNEL AGENT.E DE MAINTENANCE DU BÂTIMENT

RNCP : 35510 – date
enregistrement 20/04/2021
ROME : I1203
Formacode : 22357



Le métier, les objectifs de la formation et les compétences visées

L'agent de maintenance des bâtiments réalise la maintenance courante multi techniques à l'intérieur des bâtiments.

Le périmètre des activités de l'agent de maintenance des bâtiments varie fortement selon l'organisation propre à chaque établissement dont il dépend et se caractérise par la polyvalence de ses interventions (du contrôle visuel à la remise en état).

Rôle et Responsabilités :

- Maintenance Préventive : Assure l'entretien courant des menuiseries, installations électriques, thermiques et sanitaires pour prévenir les dysfonctionnements.
- Diagnostic et Dépannage : Établit des diagnostics en cas de dysfonctionnement et réalise les dépannages dans la limite de ses compétences, ou fait appel à des spécialistes si nécessaire.
- Maintenance Améliorative : Effectue des aménagements divers (finitions, électricité, plomberie, etc.) dans le cadre de travaux de réhabilitation.

Environnement de Travail :

- Intervient principalement dans des établissements recevant du public (ERP) et des structures multi-services d'aide à la personne.
- Travaille souvent seul ou en binôme, nécessitant une polyvalence technique (carreleur, électricien, peintre, etc.).

Compétences et Connaissances :

- Techniques de Base : Maîtrise des bases techniques pour des interventions de premier niveau dans divers métiers du bâtiment.
- Communication : Interagit avec le personnel, les résidents, et les intervenants extérieurs, nécessitant une communication adaptée.
- Sécurité et Prévention : Respecte les normes d'hygiène et de sécurité, et participe à la gestion des risques et à l'amélioration continue de la qualité.

Obligations et Réglementations :

- Habilitations Électriques : Habilité B1 et BR pour les travaux électriques.
- Gestion des Déchets : Respecte les règles de tri des déchets et d'utilisation rationnelle des matériaux.
- Prévention des Risques : Vérifie la présence éventuelle d'amiante ou de plomb avant toute intervention.

Documentation et Reporting :

- Renseigne les fiches d'intervention et informe son responsable des désordres nécessitant une intervention urgente.



Contenus

CCP - Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment

Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment

Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment

Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment

Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment

CCP - Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment

Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment

Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment

Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment

CCP - Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

Effectuer la maintenance améliorative courante d'une l'installation sanitaire d'un bâtiment

Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment



Public concerné

Demandeurs d'emploi



Prérequis

Lire, écrire, compter



Modalités d'accès

Test de positionnement et entretien de motivation



Délai d'accès à la formation

Entrée envisageable jusqu'à 1 mois après la date de démarrage de l'action



Méthodes et modalités d'évaluation

Évaluation en cours de formation, rédaction d'un dossier professionnel, évaluation en fin de formation avec une mise en situation et un entretien devant un jury.



Personne en situation de handicap

Nos référents handicap sont à votre écoute pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation.



Modalité de formation

Présentiel



Tarif *

10,78€/heure soit 8085€
le parcours stagiaire



Financements

Conseil Région des Hauts de France



Lieu

EREA Colette Magny
Rue Gambetta – P 83
59452 Lys lez Lannoy



Intervenants

Formateurs experts
dans le domaine.



Durée de la formation

Dernier trimestre 2025 ou 1^{er}
trimestre 2026 selon la
commande de la Région

Durée en centre : 750h

Durée en entreprise : 280h



Réunions d'informations collectives

Nous consulter

Pour + d'infos

Retrouvez l'ensemble de nos dates de sessions et de réunions d'information collectives sur :



Contactez-nous

GRETA Lille Métropole

@ Contact.greta-lille@ac-lille.fr

☎ 03 20 74 67 10

Thibault Stelmaszyk

Conseiller en Formation Continue

@ Thibault.stelmaszyk@ac-lille.fr

☎ 06 60 34 02 99

Lucia Tiberghien

Assistante de formation

@ Lucia.tiberghien@ac-lille.fr

☎ 06 58 45 91 18